Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée BAT-TH-115,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur.

A/ BAT-TH-115 (v. A15.2) : Remplacement d'un climatiseur existant par un climatiseur fixe de classe supérieure ou égale à A (France d'outre-mer).

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) : .....
Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) : .....
Référence de la facture : .....
*Nom du site des travaux ou nom de la copropriété : .....
*Adresse des travaux : .....
Complément d'adresse : .....
*Code postal : .....
*Ville : .....

*Bâtiment tertiaire existant depuis plus de deux ans à la date d'engagement de l'opération, en France d'outre-mer :
□ OUI □ NON

*Surface totale du bâtiment inférieure ou égale à 10 000 m^2 : □ OUI □ NON

*Branche d'activité :
□ Bureaux □ Enseignement □ Commerce
□ Hôtellerie / Restauration □ Santé □ Autres

Le matériel existant a été déposé préalablement à l'installation du nouveau climatiseur.

Caractéristiques des climatiseurs installés :
Nombre d'appareils installés : .....
*Classe énergétique :
□ A
□ A+
□ A++
□ A+++

*Puissance frigorifique du climatiseur :
□ 2,05 kW (7 000 B TU/h)
□ 2,64 kW (9 000 B TU/h)
□ 3,52 kW (12 000 B TU/h)
□ 4,40 kW (15 000 B TU/h)
□ 5,28 kW (18 000 B TU/h)
□ 6,16 kW (21 000 B TU/h)
□ 7,03 kW (24 000 B TU/h)
□ 8,21 kW (28 000 B TU/h)

À ne remplir que si les marque et référence du climatiseur ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :
*Marque : .....
*Référence : .....